

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL  
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

## COMITE SYNDICAL

Le jeudi 25 septembre 2014 à 15 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 15 septembre 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

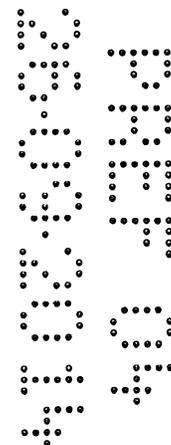
Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale  
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD  
Monsieur Gérard LINSOLAS, chef de service de la Culture du Conseil général

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA



## Délibération n° D-2014-23 (25/09/2014)

### **OBJET : Retard de la rentrée des élèves de Manosque**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° D-2014-06 (13/02/2014) relative au montant des droits d'inscription pour l'année 2014 – 2015 ;

### **Exposé des motifs –**

D'importants travaux ont démarré le 15 juin 2014 au Conservatoire de Manosque. Il s'agit d'installer un ascenseur pour rendre le bâtiment conforme à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La rentrée des élèves prévue le 15 septembre 2014 a été reportée deux fois et devrait avoir lieu le 29 septembre. Néanmoins, si la date de rentrée devait être à nouveau reportée, il est nécessaire de prévoir un abattement sur le montant annuel des droits d'inscription. Il vous est ainsi proposé de procéder à un abattement de 2,7 % par semaine de retard.

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** un abattement de 2.7 % par semaine de retard à partir de la date de rentrée prévue le 15 septembre 2014 sur les droits d'inscription versés par les élèves de Manosque pour l'année scolaire 2014/2015 dans l'hypothèse où la date de rentrée devrait être encore reportée au-delà du 29 septembre 2014 ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 25 septembre 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,



Félix MOROSO.